

Département des affaires juridiques
Décision DAJ2026-226

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2025-74
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Madame Françoise SIMON-PLAS, déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Didier SAMUEL